



### Île de loisirs de Cergy-Pontoise

Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion  
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex  
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95  
contact@ceryg-pontoise.iledeloisirs.fr  
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 14h00, le comité syndical, légalement convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité a de nouveau été convoqué le 25 octobre 2022, avec le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-deux, le 3 novembre à 14h30, le comité syndical s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, le comité pouvant délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

**Présents** : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Gilles LE CAM, Cécilia TOUNGSI-SIMO

**Absents excusés** : Edwina ETORE-MANIKA, Marie-Christine CAVECCHI, Rachid TEMAL, France-Lise VALIER, Alexandre PUEYO, Hervé FLORCZAK, Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT

### DELIBERATION 2022- 028

**Objet** : Débat d'orientation budgétaires 2023-budget principal et budget annexe

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1<sup>er</sup> octobre 1974,

**Le comité syndical,**

Sur la proposition et le rapport présentés par le Président Monsieur Thibault HUMBERT,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE**, le débat d'orientations budgétaires pour 2023 (budget principal et budget annexe) sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

Le Président

Thibault HUMBERT

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le 04/11/2022

ID : 095-259500627-20221103-D2022\_028-DE



Annexé à la délibération N° 2022-028  
du 3 novembre 2022

COMITE SYNDICAL

Date : 3 novembre 2022

Objet :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

## RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 novembre 2022

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2023. Budget principal et budget annexe.**

Dans un contexte de fonctionnement enfin normalisé après deux exercices impactés par la crise sanitaire, l'île de loisirs a connu une saison très dense en raison notamment d'une météorologie historiquement très favorable.

Sans être redondant avec la présentation du bilan de la saison 2022 à l'ordre du jour du présent comité, il est néanmoins nécessaire d'évoquer un certain nombre de constats marquants qui permettront d'orienter les axes de réflexion stratégiques préparatoires au prochain budget.

La saison 2022, grâce à l'effet conjugué de la levée des contraintes sanitaires et de conditions météorologiques particulièrement favorables, a permis d'exploiter le plein potentiel des activités de l'île de loisirs tout en permettant une analyse objective et prospective de son fonctionnement. Celui-ci est également à rapprocher de l'année 2016 dont le contexte météorologique présente des similitudes mais avec des conséquences sensiblement différentes.

Or, à l'épreuve de cette comparaison, on observe un effet de cisaillement entre une baisse structurelle de la fréquentation dans les mêmes conditions et une hausse sensible des charges de sécurité, imposée notamment par les troubles à l'ordre public constatés durant la saison à l'image du week-end particulier du 18 et 19 juin.

**Rappel des éléments de contexte et les répercussions fonctionnelles sur le bilan de la saison 2022.**

- Un contexte météorologique à l'opposé de celui vécu en 2021 à savoir des niveaux moyens de températures comparables aux années caniculaires de 2003 et de 2016.
- Un bilan sanitaire dégradé avec la présence sans cesse renouvelée d'algues au sein des étangs principaux
- Une augmentation des tensions avec certains types de public à risque nécessitant des mesures de prévention et d'intervention renforcées (baignade habillée, lien de surveillance rompu parent-enfants non-nageurs et phénomènes de bandes perturbatrices malheureusement retrouvés)
- Une difficulté générale de recrutement préoccupante tant en qualité qu'en quantité
- Une baisse renouvelée de la fréquentation des activités et du centre de séjours
- Un fonctionnement néanmoins fluide des accès et des aires de stockage des véhicules
- Un développement croissant de la numérisation des réservations et des paiements
- La stagnation de l'impact Facebook mais la forte croissance des autres réseaux sociaux (Tik Tok, Instagram...)

Face à ces constats et sur la base de ces éléments de bilan dont ceux de la sécurité et de la fréquentation qui sont partagés par l'ensemble du réseau des îles de loisirs d'île de France, le syndicat de gestion doit identifier plusieurs problématiques préalables à la mise en place nécessaire d'un nouveau modèle de gestion :

- Améliorer et renouveler l'offre actuelle de prestation à l'appui d'études spécifiques dans la perspective d'un partenariat avec le secteur privé sous toutes formes de contractualisation.
- Endiguer la dégradation sanitaire de la qualité des eaux de baignade et de pratique de loisirs aquatiques sous peine à terme du risque de fermeture potentielle des activités concernées.
- Sécuriser son réseau informatique et ses interfaces notamment son réseau d'encaissement, client final et de vidéosurveillance.
- Mener une politique de recrutement en phase avec les besoins et le potentiel de l'offre multiple de l'île de loisirs.
- Aboutir à une restructuration physique de l'espace baignade qui limiterait sensiblement l'accès aux enfants sans surveillance et aux usagers désirant s'immerger sans tenue de bain.

- Poursuivre et intensifier la rationalisation de la gestion des moyens en phase avec la hausse conjoncturelle et structurelle des charges de fonctionnement.
- Enfin mettre en place une convention d'objectif outil indispensable et justement sollicité par les collectivités support de l'île de loisirs, fixant les moyens, les axes de gestion et la stratégie à terme du SMEAG.

A l'appui de ses objectifs stratégiques, le projet de budget 2023 proposé dans le cadre de ce rapport relèverait de quatre thématiques fonctionnelles respectant l'engagement renouvelé du syndicat en matière de la responsabilité sociale des organisations (RSO) :

- L'étude approfondie du renouvellement de son offre en lien étroit avec l'exploitation potentielle d'activité par des personnes morales de droit privé et en complément de l'étude financée par la région portant sur les nouvelles pratiques et les nouvelles aspirations des usagers en matière de loisirs. Entreprendre dans ce cadre une démarche de sourcing auprès des opérateurs concernés.
- La sécurisation des pratiques aquatiques portant à la fois sur la prévention et l'amélioration de la qualité de ses eaux grâce à l'étude en cours financée par la Région et sur la sécurisation particulière de l'espace de baignade par la mise en place d'une barrière continue séparant l'espace baigneurs / non-baigneurs habillés afin d'empêcher l'immersion d'enfants non-nageurs non accompagnés et d'usagers habillés concourant à la dégradation sanitaire de l'eau.
- La recherche sans cesse renouvelée de la rationalisation de la gestion générale du site avec une attention particulière portant sur la gestion des fluides et les économies potentielles qui en découlent (fermeture partielle d'équipement), le recours à une tarification adaptée concernant les équipements énergivores (stade d'eaux vives, vague à surf, salle omnisports...). Sans oublier le renforcement de la saisonnalité de certains postes qui rencontrent néanmoins des difficultés de recrutement en particulier en terme d'éducateurs sportifs spécialisés ou polyvalents.
- Enfin, un autre enjeu sera au cœur du prochain budget du SMEAG, celui de la sécurisation informatique et numérique de l'île de loisirs.

Le changement de modèle évoqué plus haut nécessite un apport financier et de compétences nouvelles que seul des opérateurs privés peuvent apporter.

Dans cette perspective, l'identification de potentiel développement avait déjà été envisagée lors de la présentation de « L'état fonctionnel et patrimonial – Perspectives de programmation de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise » du comité du 31 mai 2021.

À ce titre et pour exemple, les équipements et des pôles d'activités suscitant l'intérêt seraient les suivants :

- Une aire de camping-car
- Un restaurant à l'assiette au lieu-dit de « la girouette »
- La couverture par des ombrières des parkings P1 et P2
- Un espace sportif dédié aux sports de raquette
- Accueil d'antenne relais 5 G (en cours de négociation)
- La mise en place d'un pôle « raquette » au centre multisport bénéficie de la dynamique et de l'engouement du padel tennis avec un club house, d'encadrement des saisons et des animations (tournois, rencontres...)
- L'occupation d'un espace consacré au Paint Ball sur la butte des Hautes bornes...

#### La nécessité incontournable d'une convention partagée d'objectif et de moyens :

Les constructions budgétaires futures du SMEAG doivent désormais être envisagées sous la forme concertée d'une contractualisation entre le SMEAG et ses collectivités supports.

Cette convention doit mettre en évidence :

- Des axes stratégiques en cohérence avec les statuts actuels du SMEAG et les recommandations de la chambre régionale des comptes.
- Des objectifs actualisés annuellement fixant les modalités organisationnelles du fonctionnement du SMEAG et de ses impacts financiers.

- Un montant forfaitisé des participations du Département et de l'agglomération défini en amont qui permet en cas d'excédent de fin d'exercice d'abonder la section d'investissement ou de reporter celui-ci en compensation d'hypothétiques exercices déficitaires.

## **UNE PROGRAMMATION EN PHASE AVEC LES BESOINS A TERME DU SMEAG**

Les perspectives d'une programmation centrée sur la sécurisation des espaces et la réhabilitation du patrimoine de l'Île de loisirs.

Ces besoins en investissement relèvent totalement d'un besoin impérieux de rénovation des structures stratégiques au bon fonctionnement du site. En l'état, ils ne sauraient être différés sous peine de porter atteinte à la continuité de fonctionnement de l'Île de loisirs.

### **I) Rénovation des voies réseaux et des contrôles d'accès**

La rénovation des accès contrôlés de l'Île de loisirs a débuté en 2018 et doit se poursuivre sur l'ensemble du site :

- Réhabilitation des barrières de sortie au niveau des caisses parking désormais vétustes et obsolètes
- Automatisation des barrières principales d'entrée et de sortie de l'Île de loisirs permettant une gestion plus sûre et plus fine
- Requalification de la voie de circulation en partie basse de la plaine des moulins à proximité de l'aire de jeux aquatiques « Sploutch », devenue dangereuse car totalement déstructurée.
- Création d'une rampe de mise à l'eau durable en face des locaux de location des supports nautiques permettant l'accès à l'eau pour les bateaux de sécurité notamment
- Rénovation du tampon du collecteur principal d'assainissement en eaux usées ; celui-ci âgé de plus de 40 ans pose des questions d'accès sensible à celui-ci et donc au réseau
- Besoin sensible et non différable d'une actualisation des interconnexions et des infrastructures informatiques. Les besoins dans ce domaine sont importants ; des serveurs aux clients finaux, l'ensemble du parc informatique et de ses connexions a déjà posé des problèmes sensibles avec notamment pour exemples des dysfonctionnements problématiques constatés aux caisses du centre balnéaire entraînant un ralentissement du flux d'entrée voire un arrêt de celui-ci.

### **II) Sécurisation de la pratique et de l'accueil des usagers**

- Rénovation et sécurisation de volets roulants du kiosque à glace à proximité du restaurant des étangs. Cette opération permettrait de créer un point d'achat supplémentaire tout en sécurisant le fonctionnement des volets actuels dont la vétusté ne permet pas de fonctionner normalement.
- Rénovation des sanitaires principaux de l'Île de loisirs à proximité de l'accueil principal. Cet équipement stratégique construit il y a plus de 20 ans ne répond plus aux besoins des usagers. Difficile à entretenir, souffrant de nombreux dysfonctionnements. Il est appelé à être rénové sur le modèle de la création récente des sanitaires de l'aire de barbecue dont le fonctionnement s'est avéré très satisfaisant (auto-entretien par les usagers).
- Etude concernant la solidité de la structure du toboggan aquatique du centre balnéaire Cet audit permettra de décider de l'orientation à court terme de cet équipement construit en 1986, à savoir une réhabilitation ou une destruction.
- Création d'une lice aux abords de la plage du centre balnéaire permettant le contrôle d'accès des enfants isolés et sans surveillance et des usagers sans tenue de bain.



	PPI 2017-2020				PPI 2021-2024			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>S E C U R I T E</b>	Libellé							
	Dépassement pédal	49 000,00 €						
	Etude vidéo surveillance phase 2	30 000,00 €						
	Confortement bâtiment technique	57 500,00 €						
	Sécurisation du virage	46 000,00 €						
	Vidéo surveillance 2eme tranche	535 000,00 €						
	Faucardeuse	140 000,00 €						
	Drone		22 000,00 €					
	détection réglementaire des réseaux		78 600,00 €					
	remise à niveau générale de la sécurisation des accès		214 800,00 €					
	2 pompes hydrauliques supplémentaires au centre bathinaire			46 800,00 €				
	plan de rénovation générale signalétique routière			25 000,00 €				
	travaux de sécurisation des équipements de loisirs pour la sécurité des usagers et des installations				56 700,00 €			
	sécurisation électrique basse tension				42 900,00 €			
	travaux de sureté du patrimoine bâti				79 200,00 €			
	travaux de sécurisation du personnel				33 700,00 €			
	bouees de repos				13 000,00 €			
	etude technique et mise en place d'un plan de lutte contre les cyanobactéries				109 200,00 €			
	Vidéo surveillance phase 3			422 100,00 €				
	acquisition du bateaux de sécurité			25 000,00 €				
Drone			4 356,00 €					
travaux de sécurisation une canalisation de reprise d'eau accidentogène en cas d'invasion du parking					19 800,00 €			
Travaux de sécurisation et de requalification de l'étang des galets					144 000,00 €			
création de vigie et portique FMI			108 840,00 €					
<b>R E H A B I L I T A T I O N</b>	2 eme tranche réhabilitation hdborgement bâtiment standard							
	Réhabilitation tski 1	110 000,00 €						
	Valorisation restaurant 1:Etude accélération flux	16 000,00 €						
	Valorisation restaurant 2:Chambre froide isochiménaire	30 000,00 €						
	Réhabilitation sanitaire CB		80 000,00 €					
	Valorisation PV TSKI		60 000,00 €					
	Renouvellement serveur	58 000,00 €						
	Etude actualisée réhabilitation centre multisports	15 000,00 €						
	Réhabilitation du pas de tir à l'arc		65 000,00 €					
	Are de jeux aquatique au CB (tranche1)		180 000,00 €					
	Are de jeux aquatique au CB (tranche2)		435 000,00 €					
	étude réhabilitation du gymnase		25 000,00 €					
	réhabilitation gymnase						310 000,00 €	
	Réhabilitation P1 phase 1			430 000,00 €				
	réhabilitation P1 phase 2				301 600,00 €			
	réhabilitation locaux services techniques		34 000,00 €					
	réhabilitation P1 phase 3					430 000,00 €		
	Réhabilitation aire de jeux						215 000,00 €	215 000,00 €
	renovation reseau liaison PSS- CB			78 480,00 €				
	Rationalisation fonctionnement restaurant				48 000,00 €			
rehabilitation assainissement logement accueil saisonnier			15 000,00 €					
Patrimoine forestier phase 2 /Phase 3			190 200,00 €					
Rénovation aire sports de raquette						300 000,00 €	confirmation par une étude en cours	
Rénovation vague à surf						310 000,00 €		
Rénovation allée principale + mini-golf + kioska à glace							Etude en cours	
<b>C R E A T I O N</b>	Acquisition tracteur	70 000,00 €						
	Nouveaux sanitaires					350 000,00 €		
	blocs sanitaires supplémentaires					100 000,00 €		
	Padel tennis+mini foot	30 000,00 €						
	TSKI deux poules						160 000,00 €	
	Aire de camping car						571 600,00 €	
	cellules froides pour point de vente CB 1 et 2				28 000,00 €			
	Aire aquatique gonflable au CB					80 000,00 €		
	voie verte						600 000,00 €	600 000,00 €
	aire de jeux aquatique dynamique				148 500,00 €			
	nouvelle aire de jeux fontaine				69 000,00 €			
	Wilo-gare					120 000,00 €		
	Modules Téléski			75 000,00 €				

TOTAL EXPRIME	1 275 500,00 €	1 194 400,00 €	1 417 776,00 €	917 800,00 €	1 080 000,00 €	2 170 100,00 €	975 000,00 €
TOTAL ACCEPTE PAR LA REGION	1 115 500,00 €	1 160 400,00 €	1 289 376,00 €	784 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Financé / réalisé ou en cours de réalisation
	fonds SMEAG
	en attente validation par la CP de la RIF
	à solliciter auprès de la région
	financements croisés à solliciter
rehabilitation gymnase ou nouvel équipement sportif intégrant les besoins du Campus international à	à chiffrer

## ANNEXE AU RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

### LE VOLET RESSOURCES HUMAINES (Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

#### I: LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022, l'île de loisirs de Cergy-Pontoise comptera 56 agents permanents répartis comme suit :

Services	Titulaires				Contractuels				CAE				TOTAL			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Administration - Finances - Personnel	9	8	8	8									9	8	8	8
Services techniques	12	12	13	12	2	2	2	2					14	14	15	14
Animation -Sports - Secours - Prévention	14	14	11	10	4	4	4	5	1				19	18	15	15
Accueil - Réservations - Promotion - Restauration - Hébergement	15	16	16	15	3	1	2	3	1	1	1	1	19	18	19	19
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>56</b>

Nous accueillons, également, 2 apprentis : 1 apprenti aux activités terrestres et 1 apprenti en informatique, nous attendons le recrutement d'1 apprenti aux activités terrestres.

Mouvements de personnel en 2022 : 3 départs non prévus

- Le responsable adjoint du pôle ESLA est parti en disponibilité pour convenances personnelles en octobre 2022,
- Une chargée de réservation est partie en disponibilité pour convenances personnelles en octobre 2022
- Le responsable d'activité pôle Domotique TIC est décédé en janvier 2022.

6 emplois sont actuellement vacants (1 pour la filière administrative, 2 pour la filière technique et 3 pour la filière sportive)

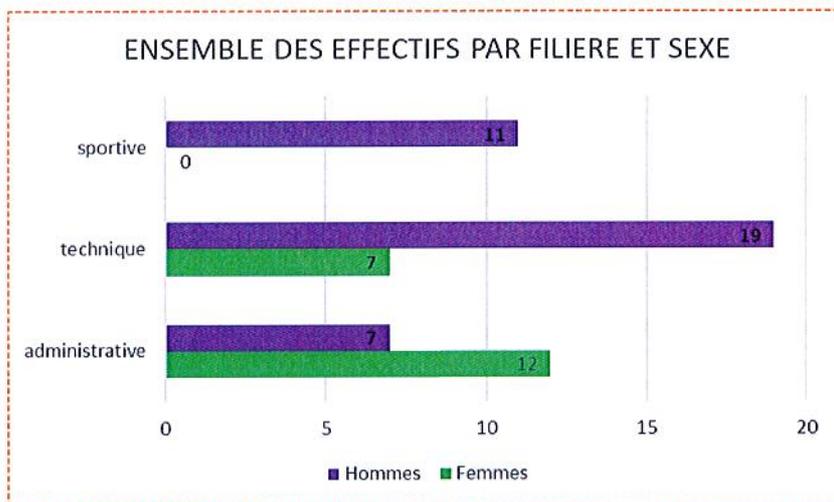
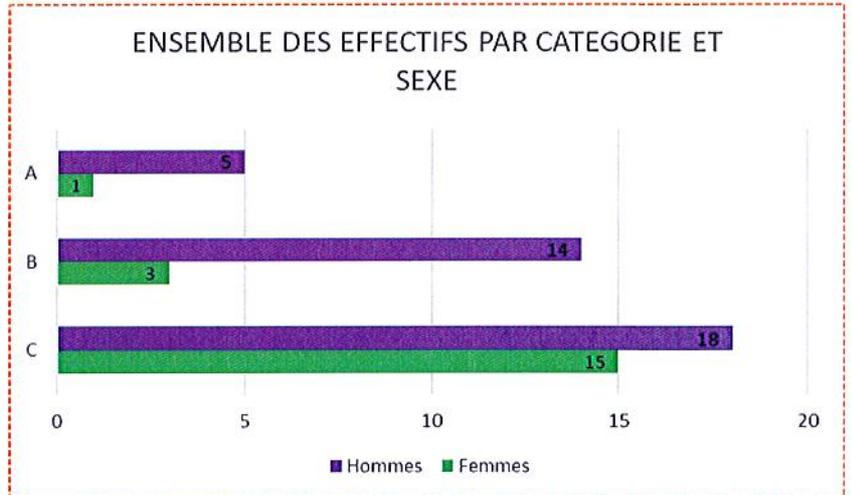
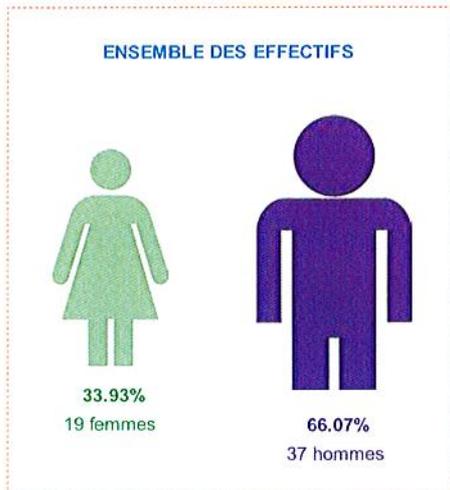
Promotions 2022

5 avancements de grade (4C et 1B) et 1 promotion interne (catégorie C)

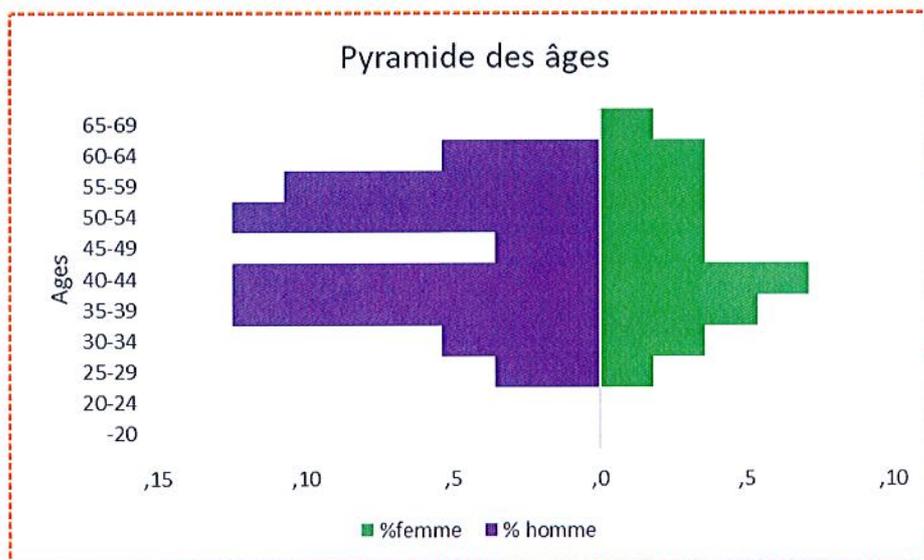
Perspectives promotions 2023

7 avancements de grade en catégorie C

### Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



Tous les agents sont à temps complet dont 4 sont à temps partiel.



La moyenne d'âge est de 46 ans au sein de l'île de loisirs. Les tranches d'âge 35-39 ans et 40-44 ans réunissent le plus grand nombre d'agents.

La filière sportive est plus jeune, la moyenne est de 43 ans.

À noter qu'en 2023, 4 départs en retraite d'agents permanents, dont 1 contractuel, sont envisagés.

## II : LES DEPENSES DE PERSONNEL

• Répartition des salaires (charges comprises) estimée à fin 2022 :

Masse salariale	Estimation 2021	Estimation sept 2022
Titulaires	2 142 000 €	2 150 500 €
Contractuels	354 000 €	383 000 €
Emplois aidés (CAE) + apprenti	30 000 €	56 000 €
Saisonniers	850 000 €	1 078 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 376 000 €</b>	<b>3 668 000 €</b>

- NBI estimée à fin 2022 : 23 500 € (titulaires uniquement)
- Régime indemnitaire estimé fin 2022 : 336 000 € (agents permanents uniquement)
- Heures supplémentaires : aucune heure supplémentaire n'est payée par le SMEAG (annualisation du temps de travail)
- Avantages en nature : 4 agents bénéficient d'un logement de fonction. Le DGS bénéficie d'un véhicule de fonction.

En 2022, les dépenses du personnel augmentent et s'expliquent par :

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent aux collectivités (augmentation du SMIC, augmentation du traitement minimum, augmentation du point d'indice, revalorisation des catégories C et B)
- Mise en place du forfait mobilité durable,
- Une saison avec une ouverture normale et ensoleillée (augmentation du nombre d'heures de saisonniers)
- Le glissement vieillesse technicité (G.V.T.) du personnel du SMEAG,

## III : DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La durée effective de travail sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1 607h par an (délibération à prévoir en décembre 2023).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le temps de travail est annualisé pour l'ensemble du personnel.

## IV : EVOLUTION PREVISIONNELLE POUR 2022

La structure par âge des agents permanents de l'île de loisirs est vieillissante en raison du faible renouvellement du personnel. Le G.V.T. (comprenant les avancements d'échelon et de grade) correspond à 0,54% de la masse salariale pour 2023.

Quatre départs en retraite sont prévus en 2023.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, chaque départ du SMEAG fera l'objet d'une analyse afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression). Pour cela, il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation,
- De prendre en compte de la pyramide des âges,
- D'examiner avec attention les demandes de remplacements pour arrêts maladie ou maternité selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et de face à face avec l'usager.

En contrepartie de cet effort, le SMEAG maintient une politique active d'avancement de grade et de promotion interne permettant de reconnaître l'implication des agents. Une vigilance particulière est apportée sur les situations individuelles des agents rencontrant des difficultés de santé.

### **INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET A LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE**

**(Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)**

Néant : Le SMEAG de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise n'a aucun emprunt en cours